



Appel à Manifestation d'intérêt Habillage des bornes de recharge pour véhicules électriques

1- Contexte

Angoulême a rejoint le réseau des Villes créatives littérature de l'UNESCO, au titre de la bande dessinée, en 2019. La bande dessinée est ainsi reconnue comme un genre littéraire à part entière.

Ainsi, un plan d'actions dédié amène la Ville d'Angoulême à mettre en place des projets de valorisation des auteurs de bande dessinée en associant tous les acteurs du territoire.

2- Le projet

2.1 Les objectifs

La Ville d'Angoulême souhaite à travers cet appel à projet personnaliser les futures bornes de recharge pour véhicule électrique qui seront installées sur son territoire afin d'affirmer son identité de Ville créative.

Plus précisément, il s'agit de créer des visuels pour la face avant des quatre modèles de bornes ci-dessous illustrant la rapidité de la recharge :



Les contraintes techniques à prendre en compte sont les suivantes :

- Espace disponible en mm :

Borne A: 700x350

Borne D: 600x440

Borne E: 600x350

- Les visuels seront imprimés sur stickers par un prestataire qui fournira les éléments et contraintes associés à ce type d'impression.

Des collectifs d'artistes peuvent participer.

2.2 Les pièces et éléments à fournir

- Critères d'éligibilité

Pour participer à l'appel à projet, le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Résider en Charente ou exprimer son attachement au territoire (présentation d'un justificatif de domicile, ou attestation d'hébergement ou justifier d'une résidence artistique en Charente)

- Avoir publié à compte d'auteur (autoédition incluse).

- *Présentation du travail du candidat*

Le candidat devra fournir un book ainsi qu'une note d'intention et les références artistiques sur lesquelles s'appuie son projet.

Le book permettra au jury d'appréhender le travail du candidat grâce à une sélection de ses réalisations (format pdf exigé).

- *Identification du candidat*

A l'appui de sa proposition, le candidat indiquera son nom, ses coordonnées (adresse, mail, téléphone), ses numéros d'identification professionnels, ainsi qu'un RIB et un justificatif de domicile ou tous justificatifs indiquant une résidence/expositions effectuées sur le territoire d'Angoulême. Les candidats exerçant sous un statut autre qu'« artiste-auteur » fourniront l'ensemble des documents liés à l'identité juridique de leur forme d'exercice. Les documents attendus sont, pour les associations : récépissé en préfecture, les entreprises : Kbis, les autoentrepreneurs : un numéro d'enregistrement, etc. Les éléments probants relatifs au paiement des impôts, taxes et cotisations sociales seront également communiqués.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury. Pour rappel, le dossier complet comprend le book, la note d'intention, le RIB, les documents liés attestation l'identité juridique et la régularité de la situation à l'égard de l'Urssaf et du Fisc.

- *Rémunération*

A l'issue de la réception des candidatures, la Ville d'Angoulême, via un jury, sélectionnera 3 auteurs. Ces derniers, pour la phase de réalisation des esquisses, seront rémunérés à hauteur de 500 euros.

Puis, un second jury désignera l'auteur qui réalisera les visuels finaux. Celui-ci sera alors rémunéré à hauteur de 1 500 euros (comprenant les droits d'auteur et de cession de

l'œuvre). Le candidat retenu devra fournir des visuels définitifs et adaptés en fonction des contraintes de l'entreprise qui réalisera l'impression des supports et leur pose.

- Droit d'auteurs

Les artistes sélectionnés dans le cadre du concours organisé par la Ville cèdent à cette dernière, à titre exclusif et définitif, l'ensemble de leurs droits patrimoniaux sur les œuvres retenues, sans limitation de durée ni de territoire.

L'artiste renonce expressément à toute rémunération ultérieure liée à l'exploitation des œuvres cédées, en dehors de la rémunération perçue dans le cadre du concours.

2.4 Jury et critères de sélection

- *Le jury*

Les dossiers seront examinés et sélectionnés par un jury composé de la manière suivante :

- le maire et/ou ses représentants
- une personne qualifiée
- un représentant de l'entreprise Izivia
- un auteur

- *Les critères de sélection*

Les critères de sélection sont les suivants :

- le projet devra être en adéquation avec les objectifs de l'appel à projet à savoir la valorisation du statut de « ville de l'image et créative » littérature au titre de la Bande Dessinée
- la faisabilité technique
- le respect des contraintes

3- Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 juin 2025 à minuit, par mail à : dte@mairie-angouleme.fr

Le choix sera arrêté par un jury composé d'élus, d'un représentant de l'entreprise qui installera les bornes et d'une personne qualifiée.

Les fichiers devront être nommés comme suit : nom_prenom_book.pdg ;
nom_prenom_notedintention.pdf

Le jury se réunira au plus tard le 11/07/2025

Les résultats du jury : 22/07/2025

Livraison premières ébauches : 15/08/2025 -(puis 2 passes d'échange max)

Livraison des illustrations finales : 01/09/2025

Installation des supports en fonction du délai de fabrication via l'entreprise : en septembre 2025

4- Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service de la transition écologique : dte@mairie-angouleme.fr